

ou qui n'avoient pas occasion de l'employer utilement, que ce sera un puissant motif pour le faire remuer dans les autres diminutions marquées par l'Arrêt du 14. Fevrier: suivant lequel il doit y en avoir une au premier d'Avril, d'un sol par écu, d'un sol par pièce de vingt sols, de six deniers par pièce de dix sols, & de trois deniers sur les pièces de quatre sols: La même diminution doit avoir lieu en Alsace & dans les trois Evêchez. Le même Arrêt porte qu'au premier jour de Mai, les pièces de vingt sols, ne seront plus reçues que pour seize sols, les pièces de dix sols que pour huit, & les pièces de quatre sols trois deniers que pour quatre sols: Cette dernière diminution ne touche point au cours des Louïis d'or ni des écus, qui restent fixez à treize livres le Louïis d'or & les écus à trois livres dix sols; mais le Roi se réserve de regler ci-après les autres diminutions; ce qui pourra encore surprendre les usuriers des especes d'or & d'argent, comme les récoltes abondantes surprennent ceux qui ferment leurs caves & leurs greniers dans les années steriles.

Quelque bruit qu'on repande dans les Païs étrangers, de la rareté de l'argent en France, il est certain qu'il y en a suffisamment, pour subvenir aux besoins de l'État, & pour rendre le commerce florissant, si certains particuliers, en imitant le mauvais économe de l'Évangile, n'enterroient pas les talents que Dieu & la fortune leur a mis entre les mains, pour les faire valoir; avec cette différence, que celui-là n'y étoit poussé que par nonchalance, & que ceux-ci le font par des vûës d'avarice & d'interêt, afin de profiter de la nécessité